

La Sécurité Alimentaire et l'Autonomie de Subsistance

La politique agricole comme doctrine de sécurité nationale.

La sécurité alimentaire reste généralement traitée comme un dossier économique ou social, géré au gré des cycles budgétaires et des crises ponctuelles. Cette lecture passe à côté de l'essentiel. Dans une perspective de construction nationale, l'accès à la nourriture appartient à la même catégorie que la défense du territoire ou le contrôle des frontières : les deux conditionnent la survie collective d'un peuple. Un peuple qui dépend de fournisseurs étrangers pour se nourrir place une part de son destin entre des mains qu'il ne contrôle pas. Cette dépendance pèse sur l'autonomie politique réelle, même quand les institutions démocratiques semblent pleinement souveraines sur le papier : un gouvernement peut voter toutes les lois qu'il souhaite et rester à la merci d'une décision prise dans un port étranger ou d'une sécheresse survenue à des milliers de kilomètres de ses frontières. L'invasion russe de l'Ukraine en 2022 a fourni une démonstration brutale de ce mécanisme : plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, qui importaient l'essentiel de leur blé depuis la Russie et l'Ukraine, ont vu leurs prix alimentaires intérieurs exploser en quelques semaines, sans qu'aucune décision prise sur leur propre sol n'y ait contribué ni n'ait pu y remédier rapidement.

La sécurité alimentaire n'exige pas l'autarcie. Elle désigne la capacité durable d'une société à garantir, à tout moment, l'accès physique et économique à une alimentation suffisante, saine et culturellement adaptée, y compris en période de crise. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fixé cette définition lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, aujourd'hui largement reprise dans les politiques publiques : la sécurité alimentaire existe lorsque chaque personne dispose, en permanence, d'un accès physique et économique

à une nourriture suffisante et nutritive pour satisfaire ses besoins énergétiques et mener une vie active. Cette définition a le mérite de ne pas exiger l'isolement économique. Un pays peut commercer, importer et exporter tout en gardant la maîtrise des leviers essentiels de sa production. La nuance est importante, car elle désamorce d'emblée l'objection la plus fréquente : personne ne propose ici de fermer les frontières ou de renoncer au commerce international.

Le Québec illustre concrètement cette vulnérabilité, mais les chiffres exigent une lecture précise. La province affiche un solde commercial bioalimentaire global positif sur l'ensemble de l'année, ce qui pourrait laisser croire que la dépendance ne se pose pas vraiment. Cette lecture annuelle masque une réalité saisonnière concrète : l'hiver québécois empêche toute production locale de fruits et de légumes frais pendant plusieurs mois, comblés par des importations massives, tout comme une bonne partie des engrais, des pesticides et des équipements agricoles spécialisés, importés indépendamment de la saison. Avoir un excédent commercial sur douze mois ne change rien au fait qu'un Québécois qui mange une tomate en février dépend, ce jour-là précis, d'une chaîne d'approvisionnement entièrement extérieure. Cette dépendance saisonnière n'a rien d'anormal en soi : aucune économie développée ne produit la totalité de ce qu'elle consomme.

Le problème surgit quand les chaînes d'approvisionnement se fragilisent sous l'effet de crises géopolitiques, énergétiques ou climatiques, ou de tensions commerciales avec des partenaires majeurs, précisément durant ces fenêtres de vulnérabilité hivernale où aucune production locale ne peut compenser une rupture. La pandémie de 2020 a rappelé que la fluidité des échanges alimentaires, même avec un partenaire aussi proche et stable que les États-Unis, peut se rompre du jour au lendemain : ruptures de stock dans plusieurs chaînes d'approvisionnement nord-américaines, fermetures temporaires d'usines de transformation, goulots logistiques dans le transport maritime, autant de signes qu'un système optimisé pour la performance économique ordinaire devient fragile dès qu'un choc imprévu survient. Un sceptique pourra objecter que ces épisodes restent rares et que leurs effets se sont résorbés en quelques mois. C'est exact, mais la rareté d'un événement n'en réduit pas la gravité potentielle : un État qui attend la prochaine crise pour constater sa dépendance perd un temps précieux qu'il ne pourra pas rattraper en quelques semaines de planification improvisée.

On pourrait répondre qu'un risque saisonnier et ponctuel appelle une solution proportionnée, comme des réserves hivernales de denrées non périssables, plutôt qu'une doctrine de sécurité nationale entière. L'objection serait fondée si le risque se limitait aux fruits et légumes frais. Il ne s'y limite pas : les intrants agricoles proviennent souvent de l'étranger eux aussi, et leur absence ne se compense pas par du stockage, puisqu'ils conditionnent la capacité même de produire la saison suivante. Une réserve protège contre une rupture passée ; une politique agricole protège la capacité de production future, et seule la seconde traite la cause plutôt que le symptôme.

Traiter l'agriculture comme une infrastructure critique change la manière de gouverner ce secteur. Les terres agricoles, l'eau, les semences, la capacité de transformation et la relève deviennent des actifs essentiels à protéger, au même rang que l'énergie ou les télécommunications, des secteurs où l'État intervient déjà sans que personne n'y voie une atteinte au marché. Cette logique impose un encadrement serré de la vente et de la concentration des terres, pour empêcher que des intérêts financiers étrangers à la production alimentaire ne les accaparent au profit de la spéculation plutôt que de la production réelle. La protection de l'eau prend une importance comparable, puisque sa contamination compromet durablement la capacité agricole d'un territoire.



Le débat québécois sur les gaz de schiste illustre ce risque. L'exploitation de ce type de gisement repose sur la fracturation hydraulique, une technique qui injecte sous haute pression de l'eau mélangée à des produits chimiques dans le sous-sol pour libérer le gaz emprisonné dans la roche, et qui présente un risque documenté de contamination des nappes phréatiques, confirmé par plusieurs études environnementales et par des commissions publiques mandatées pour évaluer la question. Les terres agricoles qui dépendent de ces nappes pour l'irrigation perdent alors une partie de leur valeur productive, parfois de façon irréversible.

Le contrôle des semences relève du même enjeu, sous une forme différente. La concentration du marché mondial des semences autour de quelques multinationales, dont Monsanto avant sa fusion avec Bayer, s'est construite sur des brevets et des contrats qui restreignent le droit ancestral des agriculteurs à conserver et réutiliser leurs propres semences. Cette évolution, amorcée dans les années 1990, a renforcé année après année la dépendance des producteurs envers des fournisseurs externes, au point où certains agriculteurs doivent racheter chaque année des semences qu'ils cultivaient autrefois en circuit fermé. Les défenseurs de ce modèle soulignent à juste titre que les semences brevetées offrent souvent de meilleurs rendements et une résistance accrue aux parasites. Cet avantage technique ne règle toutefois rien sur le plan de la dépendance : un État qui dépend entièrement de fournisseurs étrangers pour ses semences de base reste vulnérable à toute hausse de prix unilatérale ou à toute restriction d'exportation décidée à l'étranger, indépendamment de la qualité du produit fourni.

L'objection économique la plus sérieuse contre cette approche vient de la théorie classique du commerce international : chaque pays gagnerait à se spécialiser dans ce qu'il produit le mieux et à importer le reste, ce qui maximiserait la richesse globale et la disponibilité alimentaire mondiale. Cet argument tient pour les biens ordinaires, mais il néglige une caractéristique propre à l'alimentation : contrairement à un téléviseur ou à un vêtement, une nation ne peut pas se passer de nourriture pendant la durée d'une négociation commerciale ou d'une rupture logistique. La théorie de l'avantage comparatif suppose des marchés qui fonctionnent normalement et des partenaires qui honorent leurs engagements ; elle ne dit rien sur ce qui se passe lorsque ces conditions cessent d'être réunies, précisément le moment où la sécurité alimentaire devient pertinente. Un pays peut très bien accepter la logique de la spécialisation commerciale pour l'essentiel de ses échanges, tout en se réservant une capacité de production minimale dans les secteurs vitaux. La comparaison avec une armée entretenue en temps de paix illustre le principe sans s'y substituer entièrement : une armée n'a généralement aucun substitut en cas d'invasion, alors que la nourriture peut, en théorie, toujours provenir d'un autre fournisseur. Cette différence s'amenuise cependant dès que plusieurs fournisseurs sont frappés en même temps, ce qui s'est précisément produit en 2022 quand deux des plus grands exportateurs mondiaux de blé ont simultanément réduit leurs livraisons. Le risque d'une défaillance unique reste faible ; celui d'une défaillance simultanée devient bien réel à mesure que les marchés agricoles mondiaux se concentrent autour d'un nombre restreint de grands exportateurs.

L'autonomie de subsistance dépend aussi de choix institutionnels assumés sur le long terme. Un État qui planifie au-delà du cycle électoral peut protéger son territoire agricole contre la spéculation, soutenir des filières locales adaptées à son climat, investir dans la transformation alimentaire et réduire sa dépendance aux intrants externes. Ces choix relèvent d'une logique de continuité étatique : un gouvernement de centre droit soucieux de stabilité économique et un gouvernement de centre gauche soucieux de justice sociale convergent ici sur le même constat, aucune population ne pouvant prospérer si sa capacité à se nourrir dépend entièrement de décisions prises ailleurs. L'argument selon lequel cette approche relèverait d'un protectionnisme dépassé ignore une distinction essentielle. Protéger des capacités essentielles minimales relève d'une logique de précaution comparable à celle des réserves stratégiques de pétrole : la plupart des pays développés maintiennent déjà des réserves de céréales ou des quotas de production laitière, et ces mécanismes coexistent depuis des décennies avec une économie ouverte et compétitive. Reste l'objection la plus concrète, celle du coût : soutenir des filières locales coûte souvent plus cher que d'importer au prix mondial, et cette différence se répercute soit sur le budget de l'État, soit sur le prix payé par le consommateur. Le chiffre existe et il n'est pas négligeable : dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le soutien public aux producteurs agricoles représentait en moyenne treize pour cent de leurs recettes brutes sur la période 2022-2024. Cette réalité est exacte et personne ne devrait la nier. Mais le calcul change radicalement dès qu'on intègre le coût d'une pénurie ou d'une flambée de prix non anticipée, qui frappe toujours plus durement les ménages à faible revenu qu'une politique de soutien planifiée et budgétée à l'avance. Cette dépense constitue une forme d'assurance, et toute assurance coûte quelque chose tant que le sinistre ne survient pas.

Bâtir un État-nation suppose de se donner la capacité de durer dans le temps, au-delà des aléas conjoncturels. La sécurité alimentaire offre une garantie précise : elle assure que les décisions fondamentales sur l'alimentation collective restent prises chez soi, par des institutions redevables devant leur propre population. Elle promet la résilience face aux chocs et la maîtrise des choix essentiels en matière d'approvisionnement, un objectif déjà ambitieux et suffisant. La politique agricole devient alors un acte de souveraineté concret, mesurable et indispensable à la pérennité d'une nation.

Louis-Martin Carrière